



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/007
Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route Canal Bossière, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5512 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de matériel pour travaux électriques, éclairage public et instrumentation.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société INEO NORMANDIE, 16 rue de la Boulaie 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, numéro SIREN 409 881 083, a présenté le seul projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société INEO NORMANDIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-020 portant sur la dépendance susvisée le 15 février 2022.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 830 m².
Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°22-020 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.